DECALRATION SUR LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

La Conférence :

1. **RAPPELANT** les objectifs fixés par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine en vue d'accélérer l'intégration politique et économique de l'Afrique ;

2. **RAPPELANT EGALEMENT** les objectifs de l'Accord de Partenariat de Cotonou visant à faire des APE des instruments de promotion du développement durable, de l'éradication de la pauvreté et du renforcement de l'intégration régionale ;

3. **RAPPELANT EN OUTRE** les décisions du Sommet de l'UA selon lesquelles les APE devraient servir à soutenir l'intégration africaine et à promouvoir l'unité et la cohésion en Afrique ;

4. **PREOCCUPEE** par la non ratification de l'Accord de Partenariat de Cotonou révisé par certains Etats ACP,

5. **PREOCCUPEE EGALEMENT** par l'absence de progrès constatée dans les négociations sur les APE en vue de les amener à réaliser les objectifs de développement de l'Accord de Partenariat de Cotonou ;

6. **PREOCCUPEE EN OUTRE** par le fait que le processus menant à la conclusion des Accords de partenariat économique ne s'est pas basé sur les négociations précédentes, en particulier par les pressions économiques et politiques exercées par la Commission européenne sur les pays africains pour qu'ils signent des accords de partenariats économiques provisoires ;

7. **CONSCIENTE** du fait que certains pays ont dû signer des APE provisoires afin d'éviter la perturbation du commerce et ont du conclure des accords compatibles avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) avant la date limite du 31 décembre 2007 ;

8. **PREOCCUPEE EN OUTRE** par le fait que la Communauté économique (CE) n'a pas consenti beaucoup d'efforts pour explorer d'autres options pouvant garantir qu'aucun pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ne se trouve dans une situation pire ;

Par la présente,

1. **RÉITÈRE** que les APE doivent servir d'instruments pour la promotion d'un développement durable, l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'intégration africaine, comme convenu dans l'Accord de Partenariat de Cotonou ;

2. **APPELLE** au réexamen des APE provisoires, en tenant compte des préoccupations exprimées par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du deuxième Sommet Afrique – UE ;

3. **EXHORTE** les Communautés économiques régionales (CER) et les groupes africains de négociation qui ont paraphé des accords provisoires, à veiller à ce que les accords définitifs qui seront signés soient cohérents avec le projet d'intégration régionale ;

4. **EXHORTE EN OUTRE** les groupes africains de négociation ainsi que les Communautés économiques régionales à travailler en étroite collaboration entre eux et avec la Commission de l'UA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en vue de réaliser ces objectifs et de prendre en compte les réserves émises par certains pays sur les APE provisoires ;

5. **EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Accord de partenariat de Cotonou ;

6. **DEMANDE** à l'Union européenne et à ses Etats membres de renforcer le mandat de négociation des APE de la Commission européenne afin de lui permettre de réaliser effectivement les objectifs de développement des APE ;

7. **REAFFIRME** le mandat de la Commission de l'UA la chargeant de coordonner, de suivre et d'harmoniser les efforts des CER concernées et des Etats membres dans les négociations des APE avec l'Union européenne ;

8. **DEMANDE** aux CER et aux Groupes africains négociant les APE de faciliter le rôle de suivi et de coordination de la Commission de l'UA, en invitant cette dernière à leurs réunions préparatoires et sessions de négociations ;

9. **APPELLE** l'Union européenne à respecter son engagement, en vertu de l'Accord de Partenariat de Cotonou selon lequel aucun pays des ACP ne devrait être défavorisé à l'expiration des préférences accordées au terme dudit Accord de Cotonou ;

10. **EXHORTE** l'Union européenne à fournir des ressources supplémentaires en plus de celles du Fonds européen de développement (FED) et de ne pas lier le décaissement du FED et des ressources de l'Aide au Commerce à la signature des APE ;

11. **SE FELICITE** de la proposition du Président de la Commission européenne en faveur de consultations sur les négociations relatives aux APE entre l'Afrique et l'Union européenne au plus haut niveau politique ;

12. **DEMANDE** aux ministres de l'Union africaine en charge du Commerce et des Finances de tenir, dès que possible, une réunion en préparation de ces consultations;

13. **DEMANDE EGALEMENT** aux Groupes régionaux africains de négociation, aux Commissions de l'UA, aux CER et à l'UE d'œuvrer en faveur de l'organisation de consultations fructueuses de haut niveau entre l'Afrique et l'UE sur les APE ;

14. **EXHORTE** les ministres de l'Union africaine en charge du Commerce et les Négociateurs africains à rester vigilants lors des prochaines étapes des négociations sur les APE.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2007

Declaration on Economic Partnership Agreements (Epas) Doc. Ex.Cl/394 (Xii)

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/290

Downloaded from African Union Common Repository